



## *AutopartageS, coopérative et financement*

AIMF - Travaux préparatoires Colloque Bordeaux  
Atelier financement – 9 mars 2021

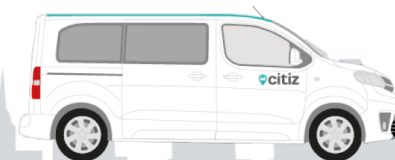




# Deux services d'autopartage complémentaires

## 1. L'autopartage en boucle : [CITIZ](#)

- Avec stations (places dédiées) sur voirie nécessitant autorisation des Maires
- Sur réservation (1h-1j ou davantage)
- Véhicules polyvalents





# Deux services d'autopartage complémentaires

## 2. Le Free-Floating : [YEA!](#)

- Sans réservation / sans station
- On géolocalise les voitures...
- ... et on les redépose dans un périmètre défini (autorisation de stationnement des Maires)





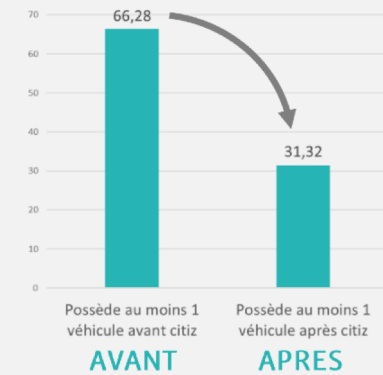
# Un triple intérêt collectif

En adoptant l'autopartage Citiz :

**42 %** des utilisateurs se sont séparés d'une voiture

**60 %** des utilisateurs ont renoncé à l'achat d'une voiture

Evolution du taux de motorisation (% personnes interrogées) :



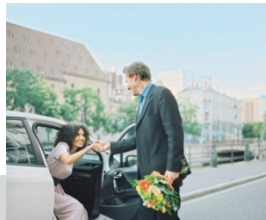
> Enquête Réseau Citiz, Juin 2019

## Ecologique

- Les villes récupèrent leur espace public => 1 Citiz remplace 5 à 8 voitures individuelles
- Les usagers voient baisser leurs usages de + de 40% => économie d'énergie et de gaz à effet de serre

## Economique : baisse du budget automobile

## Social : utiliser plutôt que posséder => économie de la fonctionnalité



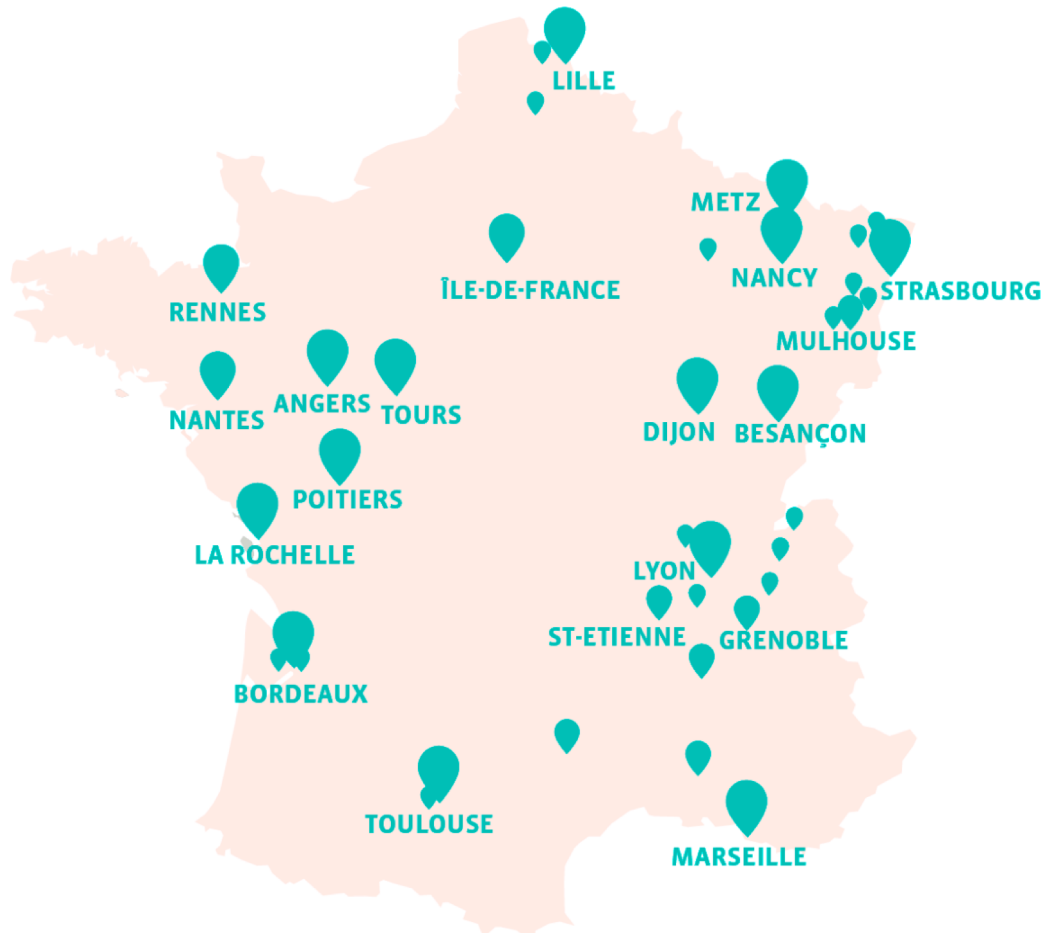
\* Sondage Harris interactive sept. 2019 pour RTL et M6

\*\* Enquête 6-t 2019 pour l'ADEME

\*\*\* Carburant inclus



# La force d'un réseau national



13 opérateurs locaux

110 villes

700 stations

2 000 véhicules

45 000 utilisateur·trices





# Caractéristiques de l'activité et de l'entreprise

- *Une voiture est un objet qui se revend facilement*  
=> financement possible en prenant des garanties sur l'objet
- *L'autopartage nécessite de fortes capacités d'investissement pour louer puis revendre les voitures*  
=> importance de financer le « haut-de-bilan » (capital etc...)
- *Une SCIC ne se revend pas comme une start-up*  
=> importance du temps long à contre-courant de la tendance actuelle de « levée de fonds »





# Comment une Ville peut-elle aider au développement de l'autopartage et de Citiz ?

- En utilisant le service et en réduisant sa flotte interne
- En affectant une partie de sa voirie à l'autopartage = Autorisation Occupation Temporaire d'espace public
- Par soutien financier direct :
  - Subvention (au démarrage par exemple)
  - Parts sociales dans la coopérative (Métropole et Ville de Bordeaux ont souscrit 105€ et 55k€ de parts sociales)



# Quel financement pour Citiz depuis 2008 ?

- Capital : engagement des usagers, partenaires, salariés ... et collectivités !
- Financement des véhicules : sous forme de prêts ou CB... ou contrat de LLD
- Croissance à moyen et long-terme : titres participatifs que l'on garde 7 ans
- Sur certains projets : le crowdfunding (ex. Yea!)
- Au démarrage : aides et subventions Europe – Ademe - Collectivités – Fondations - outils France Active etc...



# Les limites actuelles du financement

- En phase de croissance et de développement, la plupart des outils financiers sont faits pour les modèles de start-up, sur le modèle des levées de fonds => manque des fonds d'investissements « patients » sur 15-20 ans
- Le rapport des banques au risque
- La rémunération du capital dans les coopératives
- Les primes à la conversion : on subventionne l'achat de voitures individuelles

**Merci à tous !**

Retrouvez nous sur [www.citiz.fr](http://www.citiz.fr)

